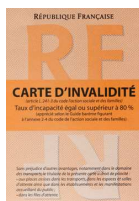


# DEMANDE DE DUPLICATA DE CARTES

En cas de perte, de vol ou de destruction de votre carte

## Vous êtes bénéficiaire d'une CARTE D'INVALIDITE/PRIORITE OU DE STATIONNEMENT



### Formulaire à remplir et à retourner avec les justificatifs à :

Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Gironde  
1, esplanade Charles-de-Gaulle – CS 51914 – 33074 BORDEAUX CEDEX

Carte d'invalidité     Carte de priorité     Carte de stationnement

NOM DE FAMILLE : .....

NOM D'USAGE : .....

Numéro individuel MDPH (si connu) : .....

Prénom(s) : .....

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

CP : \_\_\_\_\_

Ville : .....

Tél : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Département d'obtention : .....

Fait le : \_\_\_\_\_

à .....

*Signature du demandeur :*

### JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES A FOURNIR :

1. La copie de déclaration de perte, de vol, de sinistre OU une attestation sur l'honneur.
2. La photocopie de la notification d'accord du droit.

Conformément au décret n°2016-1849 du 23 décembre 2016, la **carte mobilité inclusion (CMI)** se substitue progressivement à compter du 1er janvier 2017 aux cartes de stationnement, d'invalidité et de priorité. Le support change, le signataire de la carte également MAIS LE DROIT RESTE LE MEME.